

Séance du 26 mai 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : FONCIER – Convention de mise à disposition au profit du CCAS de Bayonne de locaux sis 16 et 17 quai de Lesseps.

Par délibération distincte du 26 mai 2011, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition, entre l'Etablissement public foncier local (EPFL) Pays basque et la commune de Bayonne, des locaux sis 16 et 17 quai de Lesseps à usage exclusif d'entrepôt. Cette convention autorise la sous-location.

Une partie de ces locaux est actuellement occupée par la banque alimentaire (183,13 m<sup>2</sup>).

Il est proposé de mettre à disposition gratuitement ces locaux au profit du CCAS de Bayonne, aux conditions similaires à celles figurant dans la convention signée entre l'EPFL Pays basque et la Ville, et ce afin que la banque alimentaire puisse y poursuivre ses activités.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ci-annexée, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.